

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

07 août 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé : Monsieur GIOVANI Philippe.

Absent : Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 8
Pouvoir : 0
Votants : 8

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1394/2018

Objet :

**Participation
citoyenne**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que face à la recrudescence des vols et cambriolages de ces dernières années, et sur proposition de la Gendarmerie, la Commune peut adhérer à la « Participation Citoyenne ».

L'opération Participation Citoyenne, est un système de protection réciproque qui consiste à organiser dans la Commune une chaîne de vigilance pour prévenir tout phénomène de délinquance.

Le principe de la « Participation Citoyenne » consiste en responsabilisant les habitants d'une rue ou d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation.

Il s'agit de créer un réseau de contact entre « Participants Citoyens » pour assurer leur propre sécurité et celle de leurs biens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'adhérer à la Participation citoyenne

De nommer :

- ***Monsieur VILLÉ Gérard,***
- ***Monsieur GALICHET Jean-Pierre,***
- ***Monsieur PROBST Walter,***
- ***Monsieur VERRIER Denis,***
- ***Monsieur MIARA Alphonse,***

- **Monsieur VEDANI Lionel.**

référénts de la Commune auprès des services de la Gendarmerie.

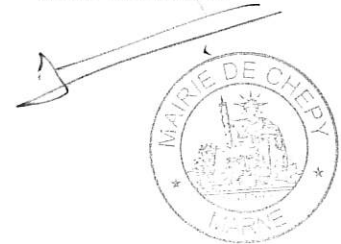
D'autoriser Monsieur le Maire d'acheter des panneaux d'informations qui seront installés aux entrées du village.

D'organiser une réunion d'information avec la population qui se déroulera le 26 septembre 2018.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 24 août 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180821-1394-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2018

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 24 août 2018